



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-047

Séance du 15 avril 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le neuf avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Maison d'Assistantes Maternelles de Montredon-Labessonnié – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 27 juin 2023 (délibération n° 2023-72), le Conseil Communautaire a décidé de passer avec l'Association « Familles Rurales Centre Tarn » une convention de mise à disposition des locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles de Montredon-Labessonnié. Cette convention, d'une durée de trois ans est entrée en vigueur le 17 juillet 2023.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier son Article 6-2 Charges comme suit :

- Formulation initiale : Il appartient à l'occupant de souscrire les contrats d'abonnement : eau, électricité, téléphone et internet et de payer en conséquence les consommations.

- Nouvelle formulation : L'occupant s'acquittera annuellement des frais liés à sa consommation de fluides (eau, électricité, ventilation) au vu d'un état récapitulatif transmis par la Communauté de Communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux de la MAM de Montredon-Labessonnié à l'Association « Familles Rurales Centre Tarn » à intervenir et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX